

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Chassaigne, M. Bruneel,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Peu, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« enseignants »

insérer les mots :

« et dans un but exclusivement pédagogique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.